

Actualités des marchés publics

-Référence: **SP-43**

-Durée: **1 Jours (7 Heures)**

Les objectifs de la formation

- Décrypter l'actualité législative et réglementaire des marchés publics
- Faire le point sur l'actualité jurisprudentielle
- Mettre en application les nouvelles modalités de passation et d'exécution d'un marché
- Maîtriser les nouvelles mesures relatives au délit de favoritisme et de corruption.

A qui s'adresse cette formation ?

POUR QUI :

- Professionnels chargés de l'application du code des marchés publics.

Programme

- **Les évolutions en matière de passation d'un marché**
 - Les nouveaux seuils de publicité.
 - Les nouvelles procédures de passation des marchés.
 - La définition des besoins : le sourcing.
 - Les dernières obligations relatives à la dématérialisation.
- **Les modifications relatives au montage contractuel d'un marché**
 - Les évolutions des règles d'allotissement d'un marché : le cas des offres variables.
 - Les différentes formes de marchés : marchés ordinaires, marchés à bons de commandes, marchés à tranches.
 - Les modifications des règles concernant les pièces d'un marché : le DUME.
 - Les évolutions des obligations des acheteurs et des candidats en matière de contractualisation.
 - les nouveaux critères de sélection des offres.
- **Les évolutions en matière d'achèvement de la procédure de marché**
 - Les techniques d'analyse des offres.

- Le cas particulier de l'offre anormalement basse.
 - La régularisation des offres irrégulières.
 - Les obligations de notification d'un marché.
 - Les règles juridiques d'archivage d'un marché.
 - Focus : les nouveaux cas de modification du marché.
- **L'actualité relative à l'exécution d'un marché**
 - Les opérations de vérification des prestations.
 - Le règlement financier d'un marché : avance, acomptes, solde.
 - Le paiement des sous-traitants.
 - Les règles relatives aux délais de paiement et aux intérêts moratoires.
 - Les évolutions de la réglementation concernant le référé précontractuel, le référé contractuel et la suspension.
 - Les nouvelles mesures relatives au délit de favoritisme et au délit de corruption.
 - Focus : la possibilité d'interdire la sous-traitance.



(+212) 5 22 27 99 01



(+212) 6 60 10 42 56



Contact@skills-group.com

Nous sommes à votre disposition :
De Lun - Ven 09h00-18h00 et Sam 09H00 – 13H00

Angle bd Abdelmoumen et rue Soumaya, Résidence Shehrazade 3, 7ème étage N° 30
Casablanca 20340, Maroc